

26 janvier 2016



# GENDARMERIE



## Amélioration

Clep  ydre



Une modification CLEPSYDRE a été mise en place ce début d'année.

Cette modification concerne la mise à disposition pour tous les agents de l'autorisation d'absence pour réunion syndicale d'une heure par mois.

Le contingent "*Heures syndic*" GPA2 est créé automatiquement par le système à chaque début de trimestre pour créditer 3h au compte de l'agent.

Ce contingent est d'ores et déjà disponible dans le tableau déroulant de l'onglet "*Gérer mes activités!*"

**Cela peut être utile dans le cadre de la tenue d'une réunion d'information ou de consultation de votre délégué syndical.**



#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## Le SNAPATSI proche de vous !